LE NUMÉRO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

CINQUIÈME ANNÉE. - N° 341 — JEUDI 7 DECEMBRE 1899

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

DÉPÔT LÉGAL Nord 13

Le Congrès général socialiste. - 3e journée

PRIME-ÉTRENNES
A NOS LECTEURS

Voir, en tête de notre troisième page, le dessin de nos primes, ainsi que le BON N° 2 et les explications sur la façon de se procurer ces superbes étrennes.

CONGRÈS GÉNÉRAL
du Parti socialiste Français

Les séances du Congrès étant fort longues et celles du soir ne se terminant qu'à une heure avancée de la nuit, nous sommes forcément obligés, par suite des nécessités de notre tirage, de résumer et de réduire les renseignements détaillés qui nous sont adressés vers deux heures du matin, par télégrammes et par téléphone.

Etant donné l'importance de ces assises du Parti Ouvrier Français, nous tenons à renseigner nos lecteurs aussi completement que possible sur les travaux du Congrès.

C'est pourquoi nous complétons ci-dessous notre compte-rendu des séances de lundi, à l'aide des communications télégraphiques et téléphoniques que nous n'avons pu, à notre grand regret et faute de temps, utiliser dans notre précédent numéro.

Les Secrétaires du Congrès

Les délégués dont les noms suivent, ont été désignés par les organisations adhérentes au Congrès pour la rédaction du procès-verbal des séances :

Parti ouvrier français : Lucien DESLINIÈRES et BRACKE.

Parti socialiste révolutionnaire : FERRAND e DESNOYERS.

Fédération des travailleurs socialistes de France : PICAU et JARRIGE.

Confédération des socialistes indépendants : CLARIS et LETAILLEUR.

Parti socialiste révolutionnaire : LAVAUD et JOINDY.

Fédération socialiste départementale ; CLERISSY et MARGOT.

Le compte-rendu officiel

Le citoyen **Révelin** déclare que la librairie Bellais a proposé au Congrès d'éditer gratuitement le compte rendu sténographique de ses séances. Le prix des exemplaires serait très peu élevé et la moitié des bénéfices, s'il y en avait, serait versée à l'œuvre socialiste. Cette proposition, déjà adoptée à l'unanimité par le Comité d'entente, est également acceptée par l'assemblée.

La proposition de faire imprimer entre chaque séance le compte rendu des débats, rédigé par les secrétaires du Congrès, est adoptée à l'unanimité.

Ce compte-rendu sténographique des séances du Congrès sera établi et publié, sous le contrôle de la commission nommée à cet effet, par les soins de la Société Nouvelle de librairie et d'édition (Librairie Georges Bellais, 17, rue Cujas.

Ce compte rendu *in extenso* fera seul foi.

PROJETS DE RÉSOLUTION

Proposition de Jaurès

Voici le texte du projet de résolution déposé lundi par Jaurès au cours de la discussion du premier article de l'ordre du jour du Congrès :

— Le Congrès déclare que le prolétariat doit s'appliquer surtout à conquérir, dans la commune, le département et l'Etat la partie des pouvoirs publics qui relève directement de l'élection.

Il met en garde la classe ouvrière contre les illusions que pourrait faire naître la participation d'un socialiste dans un ministère bourgeois, cette action parcelle étant forcément limitée et dominée par les lois générales du système capitaliste et par les intérêts essentiels de la classe bourgeoise, qui ne céderont qu'à l'expropriation totale, politique et économique.

Le Congrès reconnaît en même temps qu'il est des cas où la participation d'un socialiste au pouvoir bourgeois peut être favorablement examinée, soit lorsqu'une crise grave menace les libertés politiques, qui sont la condition essentielle du mouvement prolétarien et que le concours direct du prolétariat, la lutte contre la réaction, nécessaire et utile soit lorsque la propagande et l'action du parti socialiste ont conduit à maturité une importante réforme, comme la journée de huit heures, l'institution des retraites pour tous les travailleurs agricoles et industriels, ou encore la substitution des milices populaires aux armées de caserne. Le Congrès reconnaît qu'il peut y avoir intérêt pour le parti à donner sa marque et sa signature gouvernementale à la réforme préparée et imposée par lui.

Le Congrès déclare en outre que, pour que cette participation d'un socialiste au pouvoir bourgeois garde un caractère de classe et se rattache à l'action générale du prolétariat, il faut que l'élu socialiste ne participe au pouvoir qu'avec l'assentiment formel du parti pour une œuvre et dans des conditions déterminées par le parti.

Il faut, en outre, que le délégué au ministère rende compte personnellement de son mandat ministériel au Congrès général du parti organisé.

Proposition de Vaillant

Voici le texte intégral de la proposition déposée par Vaillant :

— Dans une période révolutionnaire, le premier devoir du parti est de s'emparer du pouvoir politique et de réaliser dans la mesure du possible et pour son émancipation, la dictature impersonnelle de la classe ouvrière.

Sous le régime capitaliste, le parti ne peut demeurer fidèle à la politique et à la doctrine socialiste révolutionnaire et au principe de la lutte de classes, qu'en étant et restant un parti d'opposition aux partis bourgeois, au pouvoir central, au gouvernement de la bourgeoisie : *Un parti de révolution.*

Les élus, citoyens délégués par le Parti dans les conseils municipaux et au Parlement pour cette politique d'opposition et de révolution socialiste et ouvrière, peuvent accepter toutes fonctions électives.

Aucun membre du Parti ne peut, sans en être considéré comme exclu de fait, accepter un poste ministériel, une participation quelconque au gouvernement central du capitalisme bourgeois.

Tous les moyens de propagande et d'action doivent être employés par le Parti socialiste : *Action économique, action électorale et révolutionnaire, grèves générales, boycottage*, etc.

Les Fédérations de l'Est

Lundi, à la séance du soir, les Fédérations de l'Est ont déposé la proposition suivante, qui sera soumise aux délibérations du Congrès :

— Tous les ans, les Fédérations départementales se réuniront en congrès ou elles seront représentées proportionnellement à leur importance. Ce Congrès sera souverain pour toutes les questions de principes et de tactique générale.

Ils nomment une commission permanente chargée de transmettre aux fédérations les propositions émanant soit des groupes, des fédérations départementales, ou toute autre communication intéressant le Parti. Cette commission condensera les réponses des fédérations et les portera à la connaissance de tout le parti.

La commission permanente percevra de tous les groupes, de tous les élus appointés, une cotisation destinée à faire les frais d'administration et de propagande générale.

En outre des membres de la commission permanente, les fédérations départementales choisiront un délégué correspondant ; ces délégués pourront assister comme auditeurs aux séances de la commission ; dans les cas graves, ces délégués seront convoqués d'urgence et prendront de concert des mesures provisoires qui devront être ratifiées par les fédérations départementales.

La commission permanente répondra aux besoins de propagande et de la lutte politique et économique et disposera pour cet objet des élus du Parti.

Elle sera chargée de surveiller l'exécution des décisions des congrès annuels, nationaux et internationaux.

Les délégués des organisations de province groupes ~~[illegible]~~ ou fédérations départementales déjà constitués qui se rallient à ce projet de résolution, lequel apparaît comme le seul pratique et efficace, sont priés de signer la présente et la transmettre immédiatement au citoyen Pouard, délégué du Jura, ou au citoyen Marpaux, délégué de la Côte-d'or, qui ont été chargés par les initiateurs de la rapporter devant le congrès.

LE CONGRÈS ET LA PRESSE

De Viviani dans la Lanterne :

L'admirable tenue du Congrès socialiste est un gage certain de la victoire. Quelle victoire ? Celle du parti socialiste tout entier. Un parti capable d'assembler tous ses militants, et malgré l'ardeur des passions aux prises, de se tenir immobile et silencieux sous la discussion contradictoire, fait la preuve de son aptitude à l'action politique. Et de cette manifestation nouvelle de sa vitalité, nous devons tous emporter quelque fierté et un immense espoir.

Par là, quoi qu'on puisse penser et dire, l'unité du parti socialiste est constituée. Que toutes les organisations, hier séparées par un abîme, se trouvent réunies, et acceptent le débat, et adhèrent par avance au verdict rendu, il ne peut y avoir, quel que soit ce verdict, ni défaite, ni victoire, mais un profit sans égal pour tous.

Sur cette assemblée, habituée cependant par la longue action de la propagande à sentir le frisson que communique la parole, Jaurès a fait passer un souffle de force et de vérité. Au nom de la doctrine socialiste, non plus travestie mais sainement interprétée, il a montré que nul principe ne s'opposait à l'entrée dans le pouvoir d'un socialiste, et quand il a montré tout le prestige et tout l'éclat que donnait à notre parti cette conquête ouvrière suprême, il n'en est pas qui n'aient pas aperçu à l'horizon la montée lente, mais sûre, du pouvoir conquis par nous pour briser les injustices scolaires et restituer à l'homme la sécurité et la joie.

Du Matin :

Les deux séances tenues hier ont effacé en partie la pénible impression laissée par la première : les congressistes ont fait preuve de plus de calme et de méthode ; mais d'un autre côté, elles ont prouvé qu'il serait illusoire de compter que le congrès atteindra le but en vue duquel il a été organisé.

La journée d'hier a montré surabondamment que les équivoques subsistent et que les forces socialistes qu'on voulait grouper sont plus profondément divisées que jamais, divisées au point qu'on peut se demander s'il n'apparaît pas, dès maintenant, assez clairement que, le but pour lequel le congrès a été réuni ne pouvant pas être atteint, il ne lui reste plus qu'à se dissoudre.

De l'Eclair :

M. Jaurès a défendu sa proposition avec la plus grande véhémence, usant du pathétique, citant les paroles de ses adversaires, répétant : « Guesde ne me démentira pas », comme a dit Zévaès ».

M. Jaurès a été très habile, faisant toutes les concessions possibles pour faire passer le principe, diminuant l'importance de la question, disant que la doctrine socialiste n'était pas en jeu, mais seulement une question de tactique, assurant que l'entrée de M. Millerand au ministère n'avait pas plus de gravité que les mille combinaisons auxquelles force la politique, aussi bien dans les conseils municipaux qu'à la Chambre.

A ceux qui soutiennent que la lutte de classes ne permet pas de telles compromissions, M. Jaurès a répondu qu'il faut préparer la révolution sociale. Si le triomphe devait être prochain, il consentirait à ce que le parti se prépare dans le recueillement à jouer le rôle qu'il se destine.

Mais M. Jaurès n'est pas optimiste, pour l'avenir immédiat de son parti, et ne pouvant avoir toute la Révolution, il estime que c'est l'avoir en partie que de faire asseoir M. Millerand à côté de M. Waldeck-Rousseau. Et pour le prouver, il a montré à ses auditeurs un Millerand rouge comme les drapeaux qui saluèrent le président de la République à la fête du Triomphe de la République. Il ne l'a, d'ailleurs, jamais nommé ; jamais le nom de Millerand n'a été prononcé. M. Jaurès l'a remplacé par cette jolie périphrase : « l'élu socialiste au pouvoir bourgeois. »

Donc, a assuré M. Jaurès qui doit le savoir, le présent « élu socialiste au pouvoir bourgeois » est au ministère « pour y planter le drapeau socialiste. Ce n'est pas du dehors au lement qu'on combattra le système capitaliste, a-t-il ajouté, c'est en s'installant au cœur même de la citadelle. »

Du Petit Bleu :

...C'est ensuite le tour du citoyen Paul Lafargue.

— Le pape ! s'écrie quelqu'un.

L'orateur se défend de faire des questions personnelles. Il se serait désintéressé de l'entrée de Millerand, si, en dehors du Parlement, des hommes n'avaient pas prétendu en faire l'inauguration d'une nouvelle méthode d'action.

« — Nous sommes, nous, des encroûtés, des mystiques, dit le citoyen Jaurès. »

On proteste vivement dans l'assemblée.

Jaurès prie le président de déclarer que l'orateur se trompe en lui attribuant de tels propos.

Paul Lafargue continue :

« — Je suis agressif contre la nouvelle tactique, que l'on veut nous imposer, non pas contre les hommes. Il y a la question de coopération, que nous avons critiquée autrefois. Aujourd'hui, on veut engager le mouvement socialiste dans la voie coopérative. Elle serait funeste au socialisme.

S'ensuit une argumentation déconcertante.

L'orateur accuse la bourgeoisie d'avoir été *trop faible pour empoigner au collet les césariens* et les mettre en prison (?).

Il se félicite de l'entrée de Millerand au ministère, et il la critique en même temps. Il félicite les socialistes d'être descendus dans la rue pour soutenir la République, et il n'y est pas descendu. C'est la conciliation des contraires. C'est de la dialectique héglienne.

Il parle aussi de l'intervention de l'armée dans les grèves. Il rappelle la proposition de la citoyenne Sorgue, relative aux manifestations de chômeurs.

Les indépendants s'écrient : « C'était un mensonge nationaliste ».

Puis, leur pensée se précise. On crie : « A Bordeaux ! Barbapoux ! A bas Rochefort ! »

Les guesdistes répliquent : « Galliffet ! »

Lorsque le calme est rétabli, l'orateur fait un grand éloge de l'admirable Jaurès et il le critique par insinuation, l'accusant de rester son parti. C'est maladroit. Le coup a porté.

La foule, car c'est une foule, se dresse et acclame Jaurès.

Pendant cinq minutes, un seul mot domine l'assemblée : « Jaurès ». Une majorité de citoyennes et citoyens humains levées, réclamant la parole pour Jaurès.

Après cette manifestation, le président regrette les paroles prononcées par le citoyen Paul Lafargue.

Du Gaulois :

Les socialistes, préoccupés des divisions que l'affaire Dreyfus a semées dans le parti, s'efforcent de rétablir l'unité si fortement compromise. Ils s'assemblent en concile œcuménique pour rechercher la formule transactionnelle qui doit accorder M. Jaurès et M. Jules Guesde.

C'est un congrès de la paix à l'instar de celui de La Haye ; il est à croire que les résultats n'en seront pas notablement différents.

Dès la première journée, les guesdistes et les jaurésistes se prenant aux cheveux et cette querelle de famille ne paraît pas en voie de s'apaiser.

Jusqu'ici l'avantage demeure à M. Jules Guesde, et l'énorme majorité qu'il a ralliée sur une question préjudicielle semble indiquer que la masse des socialistes est avec lui.

M. Jules Guesde ne possède pas la sonore éloquence de Jaurès, mais il est plus actif et connaît mieux la doctrine ; il n'est pas homme à se laisser détourner de sa route par les lamentations d'un condamné militaire, et marche vers le but sans s'attarder à causer avec M. Joseph Reinach ou M. Trarieux.

M. Jaurès a plus de goût pour la rhétorique ; l'affaire Dreyfus lui a fourni de belles périodes, de saisissantes antithèses et, de ci de là, quelques mouvements oratoires peu exploités, sinon tout à fait inédits ; il n'en demandait pas davantage, et je croirais volontiers qu'il s'est laissé prendre à sa propre dialectique, sa propre éloquence à fini par le convaincre.

A la Chambre, il brillait du plus vif éclat, mais, dans une réunion de gens pratiques, il n'est pas de force ; ses cordes vocales ne peuvent lutter contre la logique de M. Jules Guesde.

Le voilà donc suspect en attendant qu'on l'excommunie.

Va-t-il proclamer le schisme, devenir le Luther du socialisme, donner à la France attentive le joyeux spectacle d'une lutte fratricide entre les guesdistes orthodoxes et les jaurésiens dissidents ?

Il le pourrait s'il avait un programme : malheureusement pour lui, l'affaire Dreyfus n'est pas une doctrine, et il apparaît clairement que c'est ce formidable fait divers qui a brouillé les cartes et coupé le parti socialiste en deux fractions d'ailleurs fort inégales.

De M. Rochefort, dans **l'Intransigeant.**

Même si, au Congrès général socialiste, il y avait entente, il y aurait scission tout de même.

En faisant de la trahison d'un ignoble juif une affaire sociale, Millerand et Jaurès ont nettement coupé en deux le parti.

Cette innocence d'un capitaine d'artillerie, dont le sort est si peu intéressant au point de vue des revendications prolétariennes, seul l'argent a plein nez. Or, où il y a payement, il ne peut y avoir opinion, et il suffirait d'examiner les comptes des journaux de Jaurès et de Millerand pour acquérir la conviction que, sans le secours des juifs entrepreneurs de la campagne Dreyfus, ces feuilles entretenues seraient depuis longtemps en faillite.

Les collectivistes comme Jules Guesde et les blanquistes comme Edouard Vaillant ne s'y sont évidemment pas trompés et n'ont pu qu'en concevoir un grand mépris pour les hommes sans probité et sans honneur qui ont ramené la si grande et si haute question du bien-être de tous à celle de leur propre bien-être.

Une muraille de pépites s'élèvera donc fatalement entre les socialistes honnêtes et ceux qui ne le sont pas, c'est-à-dire qui ne sont ni honnêtes, ni socialistes ; entre le socialisme des mains nettes et le socialisme des mains sales.

LES DÉLÉGUÉS ET COMITÉS

Nous avons publié hier la fin de la liste des Comités et délégués du Parti ouvrier français.

Il nous resterait aujourd'hui, pour être complet, à donner celles du Parti socialiste révolutionnaire, de la Confédération des socialistes indépendants de France, de la Fédération des travailleurs socialistes de France, des délégués des circonscriptions électorales, des coopératives et syndicats.

En raison de leur longueur, nous ne pouvons publier ces listes,—qui ne tiendraient pas moins d'une page du journal, — sans sacrifier nos informations politiques et diverses.

On sait que 2400 organisations socialistes sont représentées au Congrès par plus de 700 délégués.

Le Parti ouvrier à lui seul a 550 mandats.

La confédération des socialistes indépendants, a comme délégués au congrès : Viviani, André Lefebvre, Pascal Grousset, Rouanet, Adrien Veber, Paule Mink, Fournière, Labusquière, Devèze, Camelinat, Flaissières Jaurès, Roché, Novarre, Gérault-Richard, Labussière, etc.

Parmi les délégués du parti socialiste révolutionnaire, citons : Edouard Vaillant, Mme Sorgue, Letang, Lignières, Louis Dubreuilh, Maurice Allard, Landrin, Ebers, Argyriades, etc.

LA JOURNÉE DE MARDI
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Paris, 5 décembre.— La séance de cet après-midi, mardi, s'est ouverte à deux heures, sous la présidence du citoyen **Groussier**, avec **Jaurès** et **Walter** comme assesseurs.

LA COMMISSION DU CONGRÈS

Walter retire son amendement

On reprend la discussion sur la proposition Walter demandant que la commission chargée du rapport d'ensemble sur les questions soumises au congrès soit composée proportionnellement au nombre de mandats dont disposent les organisations représentées.

On se rappelle que lundi la priorité avait été votée pour cette proposition et qu'on avait réservé pour la séance du soir le vote sur le fond.

On sait aussi qu'à cette séance du soir, le scrutin avait été déclaré nul, par suite de l'abstention d'un grand nombre de délégués du Parti ouvrier français et du Parti socialiste révolutionnaire.

Plusieurs délégués demandent la parole sur cette question, mais le président, le citoyen **Groussier**, annonce que le citoyen Walter a retiré son amendement et que, d'accord avec Jaurès, il soumet au Congrès la proposition suivante :

« Chaque organisation sera représentée par trois délégués

« En outre chaque organisation aura droit à un délégué par 50 mandats. »

Vive discussion

Faberot proteste et signale comme exemple la Bourse du travail de Rennes qui, bien que composée de 20 syndicats, n'est représentée que par un seul délégués.

Un autre citoyen dit que les délégués de province représentent de nombreuses organisations qui n'ont pu faire les frais pour l'envoi de nombreux délégués.

Il ne faut pas songer, ajoute-t-il, à remplacer par une majorité factice la majorité effective des organisations provinciales. (Applaudissements).

Moreau, du syndicat des omnibus, estime que les détenteurs de pouvoirs multiples ne sont pas à négliger, mais qu'il ne faut pas pour cela interrompre la discussion.

Groussier dit : Il ne faudrait cependant pas que nos limitions les parlementaires

Intervention de Jaurès

Jaurès demande la parole pour une motion d'ordre.

Il dit que le Congrès est saisi d'une proposition transactionnelle, et pour ce qui est du reste, par tête ou par mandat il y sera, dit-il, procédé selon la decision du Congrès.

L'orateur fait appel au calme et à la concorde.

Jaurès est vivement applaudi sur de nombreux bancs.

Vifs incidents

André Lefèvre se présente à la tribune, mais on ne semble pas disposé à vouloir l'entendre

— Aux voix ! crie-t-on.

Le président dit qu'il a donné la parole au citoyen Lefèvre et il prie l'assemblée de l'écouter.

— Non ! répond-on énergiquement à gauche.

— Si, dit-on non moins énergiquement parmi les *socialistes indépendants*.

Le président menace de se retirer.

Aux voix ! continuent à crier les blanquistes.

Pour la troisième fois, **Groussier** annonce que la parole est au citoyen Lefèvre.

— Non ! répond-on encore.

Enfin **Lefèvre** peut dire qu'il n'est pas opposé à la transaction proposée.

Les interruptions recommencent.

Il se produit du tumulte jusque sur le bureau.

André Lefèvre. — Si, comme on me l'affirme, les deux propositions sont disjointes, je descends de la tribune, mais si on vote sur la proposition Jaurès...

Des cris empêchent d'entendre la suite de la phrase.

Un délégué qui succède à la tribune à M. André Lefèvre veut parler des mandats. Aussitôt le tumulte recommence.

Le président annonce que Faberot, de son côté, retire sa proposition.

Faberot veut s'expliquer. La Commune ! La Commune ! crie-t-on aux bancs de gauche.

Le citoyen Faberot prononce des paroles qui ne sont pas entendues.

VOTE
de la proposition Walter-Jaurès

Finalement, on met aux voix la proposition transactionnelle présentée par les citoyens Jaurès et Walter, à laquelle s'est rallié le citoyen Faberot et dont nous donnons le texte plus haut.

Cette proposition est votée à mains levées, à une forte majorité.

Adresse et proposition

Le président donne lecture d'un télégramme de félicitations de l'Union révolutionnaire russe.

Lucien Roliand et **Vaillant** déposent une motion tendant à empêcher la minorité de primer la majorité évidente.

Le président propose de renvoyer la discussion de cette motion à la fin de la séance et de reprendre la discussion interrompue hier sur la lutte des classes et la conquête des pouvoirs publics.

Cette proposition est adoptée.

LA LUTTE DES CLASSES

On reprend donc la discussion sur le premier article porté à l'ordre du jour du Congrès.

Discours de Zévaès

Le citoyen **Zévaès** a le premier la parole sur cette question.

Il réfute la théorie émise hier par Jaurès que les socialistes ont le droit de prendre une place dans les ministères bourgeois.

Je prétends, déclare l'auteur, qu'il y a une différence considérable à accepter des mandats législatifs ou édilitaires donnés par le peuple, et à entrer dans un ministère à l'appel du chef de la bourgeoisie, c'est-à-dire du Président de la République. Un ministre socialiste ne peut que s'associer aux actes de son ministère et aller contre les intérêts du peuple.

Carnaud, député de Marseille, interrompant : Le citoyen Zévaès a eu tort de voter pour le ministère.

Zévaès réplique : Carnaud qui est passé du parti ouvrier français au parti socialiste indépendant... (Tumulte).

Carnaud se précipite à la tribune et prend place au bureau.

Zévaès dit que ses paroles n'impliquent envers son collègue aucune pensée d'offense. — Je constate, ajoute-t-il, que Carnaud, qui autrefois prêchait dans le Parti socialiste la cause des ouvriers, est maintenant, dans ce congrès, passé au socialisme indépendant.

Carnaud, de la tribune, dit : Pardon, je représente la Fédération des Bouches-du-Rhône.

Zévaes, — La Fédération indépendante des Bouches-du-Rhône, nous sommes d'accord.

Le calme se rétablit.

Zévaès continue son discours.

L'orateur signale que, par suite de son entrée au ministère, Millerand a été amené à combattre certaines propositions qu'il avait défendues au temps où il n'était que simple député.

Il constate que si une scission s'est produite dans le parti, c'est qu'un certain nombre de réformistes ont semblé vouloir abdiquer la lutte ancienne, pour pénétrer dans les pouvoirs et dans les ministères.

Le socialisme ne sera vainqueur contre le capitalisme que s'il garde son ancienne tactique révolutionnaire.

Pourquoi alors donner ons-nous cette tactique, pour une doctrine nouvelle qui, expérimentée depuis trois ans, a été pleine de dangers pour le parti.

Il faut choisir entre le chemin du ministère et celui de la Révolution.

Discours de Létang

Létang succède à la tribune au citoyen Zévaès.

Il s'attaque surtout au parlementarisme dont le peuple ne veut plus.

L'orateur a de l'estime pour Millerand qui a mis pendant quinze ans tout son labeur au service de la cause socialiste, mais il regrette que de gens honnêtes se soient laissés embrigader par les parlementaires bourgeois et jouent au Palais-Bourbon la comédie politique.

M. Waldeck-Rousseau qui est un habile parlementaire, dit-il, ne cherche qu'une chose, c'est de compromettre tous les hommes de talent comme les citoyens Viviani, Rouanet et Millerand.

Les bourgeois les mangeront tous les uns après les autres, en leur donnant un ministère.

Discours de Viviani

Viviani a ensuite la parole.

A l'heure où nous sommes arrivés, dit-il, et malgré les contradictions qui se sont produites, je ne vois que des camarades, aucun ennemi.

Il rappelle le souvenir du concours apporté à Vaillant, lors des dernières élections par M. C. Pelletan.

On fait reproche à un socialiste d'être devenu ministre, on lui fait reproche de n'avoir pas fait tomber les citadelles bourgeoises.

Mais, citoyens, réfléchissez-y, ces paroles se retournent contre vous-mêmes.

Et si, mesurant le chemin parcouru, vous réfléchissez, que direz-vous des bienfaits de la conquête des pouvoirs obtenus. (Applaudissements au banc des indépendants.)

Que veut la lutte de classes ? Est-ce qu'elle nous empêcherait de concourir au pouvoir quand la République est menacée ?

L'orateur parlant des syndicats dont, dit-il, Lafargue a parlé avec dédain, ajoute : Eh bien ! demandez l'avis des syndicats et vous verrez. (Appl.)

Viviani poursuit en ces termes :

— Puisque nous sommes en Congrès, faisons notre examen de conscience et voyons quelles sont les concessions que nous avons faites.

Il a été parlé de l'ambassade du Vatican.

Mais il y a 3 ans, sous le ministère bourgeois, alors qu'on demandait l'abrogation des lois scélérates, je me suis rencontré avec Guesde pour voter contre l'abrogation des lois scélérates.

Aux élections municipales du Nord, nous avons vu un maire socialiste forcé d'accepter la collaboration des radicaux.

Allez donc dire à Lille aux prochaines élections que les socialistes n'ont qre des ennemis de la droite à la gauche de la Chambre

Il est facile de prononcer des excommunications entre nos ennemis de la bourgeoisie mais quelque fois nécessaire de subir la dure épreuve que nous subissons depuis six ans.

Quand nous présentons un amendement à une loi bourgeoise, nous la rendons meilleure en y incorporant une idée sociale.

Le citoyen Ebers a dit que la présence d'un socialiste au sein du Gouvernement solidifiait le ministère.

Mais Blanqui a fois que la bourgeoisie fait une réforme, j'estime qu'il est bon qu'il y soit introduit quelque chose en faveur de la classe ouvrière.

Or, le parti socialiste ne doit pas être seulement un parti de doctrine, mais un parti d'action.

C'est ainsi et en s'emparant de la gestion communale de l'Etat, que nous montrerons que nous sommes aptes à prendre la défense du Peuple.

Il faut que la menace de la Révolution sociale luise toujours aux yeux de la bourgeoisie, mais il nous faut aussi descendre jusqu'au peuple et lui montrer que nous sommes capables de prendre sa défense et gérer ses intérêts. (Longs applaudissements.)

Discours de Colly

Le citoyen **Colly**, conseiller municipal, socialiste indépendant, parle dans le même sens et dit que l'entrée de Millerand au pouvoir n'a nullement été funeste au Parti ouvrier.

L'orateur dit que dans l'état social, il y a le prolétariat manuel, mais il y a aussi le prolétariat intellectuel. Or ce dernier est aussi intéressant que l'autre et ne doit pas être sacrifié.

Colly ajoute que Millerand n'a pas abandonné un seul point de son programme minimum et qu'on a pas le droit de lui en en demander d'autre.

L'orateur dit que récemment encore au Conseil municipal, il était question de la grève général comme moyen d'action et que les blanquistes se sont élevés contre ce moyen.

Les travailleurs en ont assez de nos mesquineries de chapelle, dit-il, et des théories des politiciens. Prenez-garde, dit-il, Girondins du Nord de ne pas, par vos divisions, aller à la destruction du parti socialiste.

Colly se livre à une critique violente contre les actes de certains militants du parti socialiste. Nous voulons en finir, dit-il en terminant et nous délivrer de tous les groupes.

Discours de Briand

Le citoyen **Aristide Briand** attaque le Parti ouvrier français. Il parle des concessions qui ont été faites par Jules Guesde et ses amis. (Vives protestations).

Vous-mêmes, dit-il, vous avez préconisé, dans les batailles électorales un programme minimum qui ne peut satisfaire le prolétariat.

Le citoyen Briand veut parler des moyens de propagande du socialisme, notamment de la grève générale.

On interrompt de tous les côtés. Le tumulte est très fort.

Enfin, on fait remarquer à l'orateur que cette question doit être traitée à part.

Avant de quitter la tribune, le citoyen **Briand** demande à tous les délégués de ne pas accomplir l'assassinat moral du socialisme, que les nationalistes et les cesariens attendent et dont ils se réjouissent déjà.

Le citoyen **Gelez** prend ensuite la parole.

Discours d'Allemane

Puis, c'est au tour du citoyen **Allemane**, délégué du Parti ouvrier révolutionnaire.

— Je constate, dit-il, que, depuis trois heures et demie, on discute sur une question d'individualité, alors que le prolétariat attend l'étude d'une question de fond et une question de doctrine.

L'orateur dit que Karl Marx lui-même, le père du socialisme, a préconisé la lutte des classes par tous les moyens possibles.

Partout où il y a des bourgeois, les prolétaires doivent pénétrer.

Allemane se défend de faire des personnalités. Il demande en terminant, l'union de tous les socialistes.

Il reçoit les félicitations de tous les indépendants lorsqu'il regagne sa place.

Décisions diverses

L'assemblée décide qu'elle entendra le citoyen **Jules Guesde** ce soir.

On vote différentes propositions concernant les commissaires à élire dans la commission.

Les groupes se réuniront dans la soirée et enverront les noms de leurs commissaires au début de la séance de ce soir.

Les syndicats-indépendants qui ne se rapportent à aucun groupe politique, enverront aussi leurs délégués.

On décide que la première question devra être vidée ce soir et que demain et après-demain seront réservés aux deux autres questions.

La séance, levée à 5 h. 50, est renvoyée à ce soir, 8 h.

(Voir notre Dernière Heure).

NOS DÉPÊCHES
(Par Service Téléphonique Spécial)

L'IMPOT SUR LE REVENU

Le projet du Ministre des Finances

Paris, 5 décembre. — Le ministre des finances, dans l'entrevue qu'il a eue avec la commission de la *Chambre qui s'occupe de l'impôt* sur le revenu a donné, sur ses projets de réformes fiscales des renseignements qui confirment ceux que nous avions donnés, les premiers, quelques jours auparavant.

Il a indiqué qu'il présenterait deux projets l'un pour abandonner aux communes et aux départements le montant de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties ; l'autre, pour créer les ressources destinées à compenser la perte de 200 millions que cet abandon ferait éprouver au Trésor.

Le premier projet seul est prêt ; mais le second est en voie d'élaboration. Nous pouvons néanmoins indiquer, dès maintenant, dans quel ordre d'idées se meut M. Caillaux pour la préparation de ce projet.

L'idée de M. Caillaux est d'établir un impôt sur le revenu différent de tous ceux qui ont été jusqu'ici soumis au Parlement dans les législatures antérieures. Cet impôt porterait sur l'ensemble du revenu du contribuable ; mais ce revenu global serait évalué par les répartiteurs d'après des règles fondées exclusivement sur des signes extérieurs et principalement sur le loyer.

Les revenus seraient répartis en un certain nombre de classes, par exemple de 5,000 à 10,000 francs : de 10,000 à 20,000 francs, etc., jusqu'à une limite maxima déterminée. A chaque classe correspondrait un taux particulier de l'impôt.

Le projet fixerait le taux maximum qui serait applicable à la classe la plus élevée et le tarif serait dégressif depuis cette classe supérieure jusqu'à la dernière. Il y aurait une classe de revenu emportant exemption de l'impôt. Le taux moyen de l'impôt serait de 2,60 o/o.

Les contribuables qui n'accepteraient pas la taxation dont ils seraient l'objet d'après la classe dans laquelle les répartiteurs les comprendraient, auraient la faculté de se pourvoir devant le conseil de préfecture et d'y faire la déclaration de leur revenu pour obtenir d'être compris dans une classe inférieure.

Il n'y aurait en tout cas, aucune inquisition dans les affaires personnelles des contribuables.

Dès que le texte sera définitivement arrêté le ministre des finances le soumettra au conseil des ministres qui a seulement jusqu'ici arrêté les principes généraux du projet mais n'a pas pu en discuter les détails.